

**ASSEMBLÉE NATIONALE**20 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS163

présenté par

M. Isaac-Sibile, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Turquois,  
M. Philippe Vigier, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, M. Berta, M. Blanchet,  
M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon,  
Mme de Sarnez, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, M. Favenne  
Becot, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, M. Geismar,  
Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila,  
Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette,  
M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit,  
Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky et M. Waserman

---

**ARTICLE 11**

À la dernière phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« dispensés »,

insérer le mot :

« obligatoirement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser que les formations managériales doivent être dispensées de manière obligatoire afin de s'assurer qu'elles soient effectivement réalisées.